



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie

Appel à projets FEDER en Picardie : « lutte contre la précarité énergétique par la rénovation thermique des logements à caractère social »

Présentation au CRH du 8 juillet 2011



Cibles et critères de sélection

1. Les logements concernés :

- Les logements locatifs sociaux des organismes HLM et autres propriétaires de logements visés à l'article R. 323-1 du CCH,
- À titre dérogatoire, ceux des syndicats de copropriétaires représentant un nombre significatif de propriétaires occupants éligibles aux aides de ANAH,

2. Des projets classés, et retenus le cas échéant, selon un ensemble de critères :

- **consommation avant travaux** : > 230 kWhep /m²/an (> 330 kWhep /m²/an pour les logements chauffés principalement à l'électricité)
 - **performance énergétique des logements après travaux et différentiel de consommation avant/après travaux**
 - **amélioration de l'isolation**
 - **Ce que les locataires paieront globalement avant / après travaux** : dépenses énergétiques + loyers + charges
 - **Nombre de logements réhabilités par opération** (effet d'entraînement, opérations structurantes par un nombre significatif de logements par projet)
-
- **Pour les logements bâtis avant 1948** : bouquet de travaux (combinaison de travaux d'économies d'énergie)

Dépenses prises en compte et montant de l'aide FEDER

1. Dépenses éligibles :

- fourniture et pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économie d'énergie ;
- dépose et mise en décharge des ouvrages, produits et équipements existants

2. financement uniquement du surcoût des investissements (HT) permettant d'aller au-delà de l'optimum économique (en fonction de la typologie des bâtiments et du mode de chauffage)

- **Optimum économique : équilibre optimal en fonction des coûts entre les investissements à consentir et les dépenses énergétiques économisées sur la durée de vie du bâtiment**
-> montant moyen forfaitaire retenu à partir du niveau moyen par typologie de bâtiment figurant dans l'étude de la Calade

3. Des taux de subvention progressif en fonction du niveau de consommation après travaux :

- 40 à 70 % des surcoûts_

Appel à projet mode d'emploi

1. Diffusion :

- **Sur le site internet de la Région <http://www.cr-picardie.fr/> logement**
- > Mise en ligne du texte intégral de l'appel à projet et du dossier de demande d'aide FEDER
- **Annonce complémentaire par voie de presse**

2. Dates butoirs pour déposer les dossiers de candidature à la Région :

2 mai 2011 / 1^{er} septembre 2011 (date de la prochaine session)

3. Des personnes ressources à la Région

- Les 3 chargés de mission Habitat du Conseil régional de Picardie en place respectivement dans chacun des 3 départements

4. Le processus de sélection des dossiers déposés

- > **Comité technique régional**
- > **Comité régional de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (CREME),**
- > **Commission Permanente du Conseil régional de Picardie (gestionnaire de ces crédits FEDER) .**

1^{ère} analyse des candidatures déposées pour le 2 mai 2011

8 dossiers déposés (incomplets):

-> 3 dans l'Aisne (MO Logivam)

- Villers Cotterêts (64 logements collectifs),
- Soissons (70 logements collectifs)
- La Ferté Milon (36 logements collectifs)

-> 1 Oise (MO Oise Habitat)

- Précy sur Oise (18 Logements collectifs) - MO Oise Habitat

-> 4 dans la Somme

- Amiens (OPH Amiens = 72 logements collectifs + SIP 32 logements collectifs),
- Flesselles (35 logements individuels OPH Somme)
- Nesle (52 logements semi collectifs OPH Somme)

1^{ère} analyse des candidatures déposées pour le 2 mai 2011

379 logements concernés :

-> consommation énergétique

290 logements classés E avant travaux / 35 classés F / 54 classés G

- -> 3 réhabilitations BBC Effinergie Rénovation (170 logements dans l'Aisne)
- - > 4 réhabilitations classées C après travaux (191 logements dans la Somme)
- -> 1 opération de 18 logements avec une consommation moyenne de 180 Kwhep / m² / an (Oise) mais pour des logements bâtis avant 1948).
- 139 logements chauffés à l'électricité avant travaux bénéficiant d'un changement de mode d'énergie
- -> gain moyen de consommation après travaux > 350 Kwhep / m²/an

-> Subventions sollicitées : 1,4 M€

**de 72 000 € à 300 000 € selon la taille et les caractéristiques
des opérations_**



seconde date pour l'appel à projet

- Appel à projet consultable sur le site de la Région
- Réponses attendues pour le 1 er septembre 2011



suite de la procédure d'examen des candidatures

Examen des dossiers complétés :

1. en comité technique en septembre 2011
2. en CREME en octobre 2011
3. en Commission permanente en novembre ou décembre 2011